

## Arrêté portant délégation de fonctions et de signature

La Présidente de la Communauté de Communes des Portes de Sologne,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-9, qui confère à la Présidente le pouvoir de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses vice-présidents, et en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du Conseil Communautaire, pour l'administration de la Communauté de Communes.

### ARRETE

#### Article 1

Monsieur Gilles BILLIOT, 1er vice-président, est délégué dans les fonctions relatives aux domaines de la « **gestion financières et l'optimisation des ressources** » à compter du 28 mai 2026, conformément aux compétences et intérêts communautaires définis dans les statuts de la Communauté de Communes des Portes de Sologne.

A ce titre, Monsieur Gilles BILLIOT bénéficie d'une délégation de signature et percevra une indemnité à compter de la date de la délibération l'instituant soit le 28 mai 2026.

Il assumera ses fonctions dans les matières suivantes :

#### Finances :

- préparation et suivi de l'exécution du budget principal et des budgets annexes
- Inventaire du patrimoine intercommunal
- Demandes de subventions sollicitées par la CC
- Suivi des polices d'assurance, déclarations de sinistre
- Gestion des subventions versées par la CC
- Suivi des fonds de concours

La délégation emporte la signature de tout courrier, et la prise de décisions et arrêtés, liés à la gestion courante de ces services.

#### Article 2

Le présent arrêté sera inscrit au Registre des Actes de la Communauté de Communes et copie sera adressée à :

- Monsieur le Préfet, pour le Contrôle de Légalité,
- Monsieur le Trésorier municipal de la Commune de La Ferté Saint-Aubin,
- Monsieur le Directeur Général des Services, pour exécution.

Fait le 3 juin 2026 à La Ferté Saint-Aubin

La Présidente  
Katia BAILLY



Envoyé en préfecture le 04/06/2026

Reçu en préfecture le 04/06/2026

Publié le

S<sup>2</sup>LO 

ID : 045-200005932-20260603-11\_26-AI

## Arrêté portant délégation de fonctions et de signature

La Présidente de la Communauté de Communes des Portes de Sologne,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-9, qui confère à la Présidente le pouvoir de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses vice-présidents, et en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du Conseil Communautaire, pour l'administration de la Communauté de Communes.

### ARRETE

#### Article 1

Monsieur Bruno de BLOIS, 2ème vice-président est délégué dans les fonctions relatives aux domaines « **Sport, Loisirs, Patrimoine et Soutien à la Vie associative** » à compter du 28 mai 2026, conformément aux compétences et intérêts communautaires définis dans les statuts de la Communauté de Communes des Portes de Sologne.

A ce titre, Monsieur Bruno de BLOIS bénéficie d'une délégation de signature et percevra une indemnité à compter de la date de la délibération l'instituant soit le 28 mai 2026.

Il assumera notamment ses fonctions dans les matières suivantes :

#### **Sport**

Gestion de l'équipement aquatique : le CUBE

Actions promotionnelles, modification des horaires, adaptation et application des règlements des équipements

Relations avec les partenaires, associations, écoles et usagers des équipements

#### **Loisirs**

Définition et mise en œuvre d'une politique d'équipement de loisirs

#### **Soutien aux associations portant des projets à vocation intercommunale**

Définition et mise en œuvre d'une politique de soutien au milieu associatif

#### **Patrimoine**

Définition et suivi d'une politique d'identification, de conservation et de valorisation du patrimoine à vocation communautaire

La délégation emporte la signature de tout courrier, et la prise de décisions et arrêtés, liés à la gestion courante de ces services.

## Article 2

Le présent arrêté sera inscrit au Registre des Actes de la Communauté de Communes et copie sera adressée à :

- Monsieur le Préfet, pour le Contrôle de Légalité,
- Monsieur le Trésorier municipal de la Commune de La Ferté Saint-Aubin,
- Monsieur le Directeur Général des Services, pour exécution.

Fait le 3 Juin 2026 à La Ferté Saint-Aubin

La Présidente  
Katia BAILLY

## Arrêté portant délégation de fonctions et de signature

La Présidente de la Communauté de Communes des Portes de Sologne,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-9, qui confère à la Présidente le pouvoir de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses vice-présidents, et en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du Conseil Communautaire, pour l'administration de la Communauté de Communes.

### ARRETE

#### Article 1

Madame Stéphanie CHARRON, 3ème vice-présidente, est déléguée dans les fonctions relatives aux domaines : «**Territoire en mouvement**» à compter du 28 mai 2026, conformément aux compétences et intérêts communautaires définis dans les statuts de la Communauté de Communes des Portes de Sologne.

A ce titre, Madame Stéphanie CHARRON bénéficie d'une délégation de signature et percevra une indemnité à compter de la date de la délibération l'instituant soit le 28 mai 2026.

Elle assumera notamment ses fonctions dans les matières suivantes :

#### **Aménagement de l'espace :**

- PLUi
- Suivi du SCOT
- ZAC (Zones d'aménagement concerté) d'intérêt communautaire
- Opération de revitalisation du territoire (ORT)
- OPAH (Opération programmée d'amélioration de l'habitat)
- PLH (programme local de l'habitat)
- SIG (système d'information géographique)

#### **Urbanisme**

- Instruction des autorisations d'urbanisme

#### **Mobilités**

- Mise en œuvre du Plan de Mobilité Simplifié
- Suivi des politiques de mobilités des partenaires (Région avec le SERM, Département avec le schéma départemental des mobilités actives)

#### **Voirie d'intérêt communautaire**

#### **Services techniques**

- Suivi des travaux de la CCPS

La délégation emporte la signature de tout courrier, et la prise de décisions et arrêtés, liés à la gestion courante de ces services.

S'LO

## Article 2

Le présent arrêté sera inscrit au Registre des Actes de la Communauté de Communes et copie sera adressée à :

- Monsieur le Préfet, pour le Contrôle de Légalité,
- Monsieur le Trésorier municipal de la Commune de La Ferté Saint-Aubin,
- Monsieur le Directeur Général des Services, pour exécution.

Fait le 3 juin 2026 à La Ferté Saint-Aubin

La Présidente  
Katia BAILLY

14/2026

## Arrêté portant délégation de fonctions et de signature

La Présidente de la Communauté de Communes des Portes de Sologne,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-9, qui confère à la Présidente le pouvoir de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses vice-présidents, et en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du Conseil Communautaire, pour l'administration de la Communauté de Communes.

### ARRETE

#### Article 1

Monsieur Rodolphe NASSIET, 4ème vice-président, est délégué dans les fonctions relatives aux domaines : « **Elan économique et attractivité touristique** », à compter du 28 mai 2026, conformément aux compétences et intérêts communautaires définis dans les statuts de la Communauté de Communes des Portes de Sologne.

A ce titre, Monsieur Rodolphe NASSIET bénéficie d'une délégation de signature et percevra une indemnité à compter de la date de la délibération l'instituant soit le 28 mai 2026.

Elle assumera notamment ses fonctions dans les matières suivantes :

#### **Développement économique :**

- Zones d'activités communautaires,
- Ateliers relais,
- Aides techniques et financières aux entreprises,
- Signalétique,
- Mise en œuvre du Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC)

#### **Emploi :**

- Actions en direction des entreprises, en lien avec le CILS et les autres partenaires
- Gestion du 109 (partie entreprises)

#### **Soutien au commerce**

#### **Tourisme**

- Promotion du tourisme
- Suivi de l'activité de l'Office de Tourisme
- Suivi de la Marque Sologne
- Gestion des circuits de randonnées
- Développement d'animations touristiques en lien avec les partenaires
- Suivi de la taxe de séjour

La délégation emporte la signature de tout courrier, et la prise de décisions et arrêtés, liés à la gestion courante de ces services.

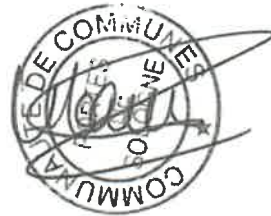
## Article 2

Le présent arrêté sera inscrit au Registre des Actes de la Communauté de Communes et copie sera adressée à :

- Monsieur le Préfet, pour le Contrôle de Légalité,
- Monsieur le Trésorier municipal de la Commune de La Ferté Saint-Aubin,
- Monsieur le Directeur Général des Services, pour exécution.

Fait le 3 JUIN 2026 à La Ferté Saint-Aubin

La Présidente  
Katia BAILLY





15/2026

## Arrêté portant délégation de fonctions et de signature

La Présidente de la Communauté de Communes des Portes de Sologne,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-9, qui confère à la Présidente le pouvoir de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses vice-présidents, et en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du Conseil Communautaire, pour l'administration de la Communauté de Communes.

### ARRETE

#### Article 1

Madame Béatrice de RUYVER, 5<sup>ème</sup> vice-présidente, est déléguée dans les fonctions relatives aux domaines « **Cohésion sociale et dynamiques culturelles** » à compter du 28 mai 2026, conformément aux compétences et intérêts communautaires définis dans les statuts de la Communauté de Communes des Portes de Sologne.

A ce titre, Madame Béatrice de RUYVER bénéficie d'une délégation de signature et percevra une indemnité à compter de la date de la délibération l'instituant soit le 28 mai 2026.

Elle assumera notamment ses fonctions dans les matières suivantes :

#### **Petite enfance, enfance , jeunesse**

Relais petite enfance

Petits loups

Transports scolaires (collèges et lycées)

Actions en faveur du collège

#### **Actions sociale, personnes âgées, santé**

Portage des repas à domicile

Suivi des structures partenariales œuvrant dans le domaine

CLIC, ASHAP, ASAD (aide et soins à domicile)

Hébergement des personnes âgées

Suivi du Contrat Local de Santé dans le cadre du PETR

#### **Solidarité, accès aux droits**

Inclusion numérique : Point Cyb

Espace France Services

#### **Culture**

Définition et mise en œuvre d'une politique culturelle

Gestion d'événements et d'équipements culturel

Définition d'une politique de lecture publique

#### **Animaux errants**

Suivi de l'activité de la fourrière animale

#### **Aire d'accueil des gens du voyage**

Suivi de l'activité de l'aire

La délégation emporte la signature de tout courrier, et la prise de décisions et arrêtés, liés à la gestion courante de ces services.

## Article 2

Le présent arrêté sera inscrit au Registre des Actes de la Communauté de Communes

- Monsieur le Préfet, pour le Contrôle de Légalité,
- Monsieur le Trésorier municipal de la Commune de La Ferté Saint-Aubin,
- Monsieur le Directeur Général des Services, pour exécution.

Fait le 3 JUIN 2026 à La Ferté Saint-Aubin

La Présidente  
Katia BAILLY



## Arrêté portant délégation de fonctions et de signature

La Présidente de la Communauté de Communes des Portes de Sologne,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-9, qui confère à la Présidente le pouvoir de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses vice-présidents, et en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du Conseil Communautaire, pour l'administration de la Communauté de Communes.

### ARRETE

#### Article 1

Monsieur Olivier GRUGIER, 6<sup>ème</sup> vice-président, est délégué dans les fonctions relatives aux domaines : « **Nature et Transition** », à compter du 28 mai 2026, conformément aux compétences et intérêts communautaires définis dans les statuts de la Communauté de Communes des Portes de Sologne.

A ce titre, Monsieur Olivier GRUGIER bénéficie d'une délégation de signature et percevra une indemnité à compter de la date de la délibération l'instituant soit le 28 mai 2026.

Il assumera notamment ses fonctions dans les matières suivantes :

#### **Environnement et biodiversité**

Suivi des actions portées par le PETR

PCAET

Contrat d'Objectifs Territorial (COT) transition

COT Energie Renouvelable (ENR)

Suivi des actions de sensibilisation

Définition et mise en œuvre d'animation en lien avec la transition écologique

#### **Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)**

Suivi des syndicats de rivière et des actions de préservation des milieux aquatiques

#### **Risques majeurs**

Référent en terme de suivi du Plan Intercommunal et Communal de Sauvegarde (PICS)

#### **Gestion des déchets**

Définition et suivi de la politique de gestion des déchets de la CCPS

Relations avec le SMICTOM

La délégation emporte la signature de tout courrier, et la prise de décisions et arrêtés, liés à la gestion courante de ces services.

## Article 2

Le présent arrêté sera inscrit au Registre des Actes de la Communauté de Communes

- Monsieur le Préfet, pour le Contrôle de Légalité,
- Monsieur le Trésorier municipal de la Commune de La Ferté Saint-Aubin,
- Monsieur le Directeur Général des Services, pour exécution.

Fait le 3 JUIN 2026 à La Ferté Saint-Aubin

La Présidente  
Katia BAILLY

